

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Date d'émission: 1/8/2018 Date de révision: 12/6/2023 Remplace la version de: 3/19/2021 Version: 2.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : OENOSTERYL® EFFERVESCENT
UFI : V351-0409-M00X-G85A

Type de produit : Usage œnologique
Groupe de produits : Produit commercial
Autres moyens d'identification : E224 - E 501 (ii)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Spec. d'usage industriel/professionnel : Usage réservé aux utilisateurs professionnels

Utilisation de la substance/mélange : Conservateurs utilisés pour le dioxyde de soufre apporté.

Utilisation de la substance/mélange : Usage œnologique

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

LAFFORT FRANCE SAS Boîte postale CS 61611 33072 BORDEAUX CEDEX

FRANCE

T +33 (0)5 56 86 53 04, F +33 (0)5 56 86 30 50

info@laffort.com, www.laffort.com

Distributeur

LAFFORT AUSTRALIA
10 KALIMNA RD
NURIOOTPA, 5355
SOUTH AUSTRALIA
AUSTRALIA
T (08) 8360 2200

info@laffort.com, www.laffort.com

Fournisseur

LAFFORT ESPAÑA S.A.

TXIRRITA MALEO 12 APTDO 246 20100 RENTERIA (Guipúzcoa)

ESPAÑA

T 0034943344068, F 0034943344281 info@laffort.com, www.laffort.com

Distributeur

LAFFORT NEW ZEALAND 4/B GREENWOODS CLOSE

TITIRANGI

Boîte postale P.O. BOX 60-249

1000 AUCKLAND NEW ZEALAND T 64 (0) 21 322 290

info@laffort.com, www.laffort.com

Distributeur

Distributeur

LAFFORT ARGENTINA

PREDIO INDUSTRIAL, CALLE CASTRO BARROS

1330 CARRODILLA

AR LUJAN DE CUYO, MENDOZA

ARGENTINA

T + 54 261 4962309, F + 54 261 4964060 info@laffort.com, www.laffort.com

Distributeur

LAFFORT CHILE
PARCELA 233, LOTE 2,

COLONIA KENNEDY, SECTOR HOSPITAL

9540000 PAINE

CHILE

T +56 22 979 1590, F +56 9 5201 7140 info@laffort.com, www.laffort.com

Distributeur

LAFFORT ITALIA

S.P. PER CASTELNUOVO SCRIVIA S.N.C.

15057 TORTONA AL

T +39 0131 863 608, F +39 0131 821 305 laffortitalia@laffort.com, www.laffort.com

Distributeur

LAFFORT SOUTH AFRICA 32 ZANDWYK PARK 7646 PAARL SOUTH AFRICA

T +27 21 882 8106

info@laffort.com, www.laffort.com

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

LAFFORT USA 1460 CADER LANE SUITE C CA 94954 PETALUMA USA T +1 (707) 775 4530

laffortusa@laffort.com, www.laffortusa.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
Canada	Centre anti-poison du Québec (CAPQ)	1270 Chemin Ste-Foy Pavillon Jeffrey Hale, 4ème étage QC G1S 2M4 Québec	1 800 463-5060	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
Grèce	Poisons Information Centre Children's Hospital P&A Kyriakou	11762 Athens	+30 2 10 779 3777	
Maroc	Centre Anti Poison et de Pharmacovigilance Du Maroc (CAPM)	Rue Lamfedel Cherkaoui, Rabat Instituts Madinate Al Irfane, B.P. 6671 10100	+05 3777 7169 +0801000180	
Portugal	Centro de Informação Antivenenos Instituto Nacional de Emergência Médica	Rua Almirante Barroso, 36 1000-013 Lisboa	+351 800 250 250	
Roumanie	Department of Clinical Toxicology Spitalul de Urgenta Floreasca	Calea Floreasca Bucuresti	+40 21 230 8000	
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145 +41 44 251 51 51	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non- urgents: +41 44 251 66 66
Tunisie	Centre Anti-Poisons de Tunisie	Rue Abou Kacem Chebbi MONTFLEURY 1089 TUNIS CHEBBI TUNIS	+71335500	

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 H318

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, H335

Irritation des voies respiratoires

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Contient : Disulfite de potassium; pentaoxodisulfate de potassium

Mentions de danger (CLP) : H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

GHS07

Conseils de prudence (CLP) : P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection

des yeux et du visage.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

 $position \ o\`{u} \ elle \ peut \ confortablement \ respirer.$

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin en cas de malaise.

Phrases EUH : EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substance(s) figurant dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne, ou n'est pas identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (UE) 2018/605.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit		Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Métabisulfite de potassium - E224	N° CAS: 16731-55-8	50 – 80	Eye Dam. 1, H318
substance possédant des valeurs limites d'exposition	N° CE: 240-795-3		STOT SE 3, H335
professionnelle communautaires			

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général

: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Eloigner la victime de la zone contaminée. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Premiers soins après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de perte de conscience, mettre la victime en position latérale de sécurité décubitus latéral et consulter un médecin. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un collet, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Consulter immédiatement un médecin/le service médical. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau

: Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Consulter immédiatement un médecin/le service médical. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Premiers soins après contact oculaire

: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion

En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Ne jamais tenter de faire vomir : risque d'aspiration dans les voies respiratoires. Faire boire de l'eau à la victime si elle est parfaitement consciente/lucide. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, mettre la victime en position latérale de sécurité décubitus latéral et consulter un médecin. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un collet, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets

: Informations plus détaillées : voir rubrique 11.

Symptômes/effets après inhalation

: Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau Symptômes/effets après contact oculaire

: Aucun(es) dans des conditions normales.: Irritation des yeux. Lésions oculaires graves.

Symptômes/effets après ingestion

: En cas d'ingestion, risque de formation de dioxyde de soufre par réaction avec l'acide gastrique.

Troubles gastro-intestinaux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés. dioxyde de carbone (CO2), poudre, mousse résistante aux alcools, eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie

: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Danger d'explosion

: Eviter la mise en suspension de poussières aériennes susceptibles de provoquer une explosion.

12/6/2023 (Date de révision) FR (français) 4/15

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. Des produits de décomposition dangereux comme de la fumée, du monoxyde ou du dioxyde de carbone peuvent se dégager en cas de chauffage prolongé. La décomposition thermique génère : Dégagement possible de fumées toxiques. Dioxyde de soufre. Oxydes de soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie

 Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Autres informations

: Prévoir un dispositif pour contenir l'écoulement des résidus lors de l'extinction. Ne pas contaminer les eaux souterraines et de surface. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Evacuer le personnel vers un endroit sûr.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection

: Porter un équipement de protection individuel.

Procédures d'urgence

Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Ne pas toucher le produit déversé ou marcher dessus

Mesures antipoussières

: Eviter toute formation de poussière.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Ramasser mécaniquement le produit. Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations

: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Eviter toute formation de poussière. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Une extraction locale est recommandée s'il y a un risque de production de poussières. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Conserver fermé dans un endroit sec et frais.

12/6/2023 (Date de révision) FR (français) 5/15

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Mesures d'hygiène

: Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Se laver les mains après toute manipulation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conditions de stockage : Tenir le récipient bien fermé pour éviter toute absorption d'humidité. Conserver dans un endroit sec et frais. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Conserver dans un local bien ventilé.

: Acides forts, oxydants forts. NITRATE DE SODIUM. Nitrite de sodium. Sulfure de sodium.

Produits incompatibles : Acides forts, oxydants forts. NITRATE DE SO Matières incompatibles : Aucune, à notre connaissance.

Chaleur et sources d'ignition : Maintenir à l'écart de toute source d'ignition (y compris de charges électrostatiques).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Usage œnologique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Métabisulfite de potassium - E224 (16731-55-8)			
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (I	UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)		
IOEL TWA	≈ 0.5 ppm (SO2)		
IOEL STEL	≈ 1 ppm (SO2)		
Remarque	SO2		
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle			
Nom local	Dioxyde de soufre (CAS: 7446-09-5)		
VME (OEL TWA)	≈ 5 mg/m³		
	≈ 2 ppm		
VLE (OEL C/STEL)	≈ 10 mg/m³		
	≈ 5 ppm		
Remarque	Limite donnée à titre indicative		
USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle			
ACGIH OEL STEL	0.25 ppm (SO2)		
Remarque (ACGIH)	502		

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter toute formation de poussière. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:





8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Utiliser une protection des yeux selon EN 166, conçue pour protéger contre les poudres et poussières. Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection oculaire				
Туре	Champ d'application	Caractéristiques	Norme	
Lunettes de sécurité	Poussières	avec protections latérales	EN 166	

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection de la peau et du corps	
Туре	Norme
Gants de protection résistants aux produits chimiques	EN 374

Protection des mains:

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant. Les gants doivent être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de perforation. Gants de protection. ISO 374-1

Protection des mains					
Туре	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants de protection résistants aux produits chimiques	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	0.4		EN 420, EN ISO 374
Gants de protection résistants aux produits chimiques	Caoutchouc chloroprène (CR)	6 (> 480 minutes)	0.5		EN 420, EN ISO 374
Gants de protection résistants aux produits chimiques	Caoutchouc butyle	6 (> 480 minutes)	0.7		EN 420, EN ISO 374

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements de protection à manches longues. des vêtements résistant aux acides. Protection anti-éclaboussures. EN 14605. Protection contre les poussières. EN ISO 13982

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire:

Aucune protection spéciale n'est requise si l'on maintient une ventilation suffisante. Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante. EN 143. EN 149

Protection respiratoire				
Appareil	Type de filtre	Condition	Norme	
Masque antipoussière	Type P1	Protection contre les poussières, Exposition à court terme	EN 149, EN 143	
Masque anti-aérosol	ABEK-P3	Haute protection antipoussières, Formation de brouillards, Exposition à long terme, Protection contre les poussières	EN 14387	

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

: Solide

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Couleur : blanc. **Apparence** : Morceaux. Odeur : caractéristique. Seuil olfactif : Pas disponible Point de fusion : > 400 °C Point de congélation Non applicable Point d'ébullition : Pas disponible Inflammabilité Ininflammable. Limites d'explosivité : Non applicable Limite inférieure d'explosion : Non applicable Limite supérieure d'explosion : Non applicable Point d'éclair : Non applicable Température d'auto-inflammation : Non applicable Température de décomposition : > 150 °C 1.013 hPa рΗ : Pas disponible pH solution : Pas disponible Viscosité, cinématique : Non applicable Solubilité : Eau: ≈ 335 g/l 20°C Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible Pression de vapeur : Pas disponible Pression de vapeur à 50°C : Pas disponible Masse volumique : Pas disponible

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Densité relative : Non applicable Densité relative de vapeur à 20°C : Non applicable : Pas disponible Taille d'une particule Distribution granulométrique : Pas disponible Forme de particule : Pas disponible Ratio d'aspect d'une particule : Pas disponible État d'agrégation des particules : Pas disponible État d'agglomération des particules Pas disponible Surface spécifique d'une particule : Pas disponible Empoussiérage des particules : Pas disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Peut réagir avec. Nitrites. Nitrates. Agents oxydants.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. flammes ou étincelles. Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants et acides forts. Nitrites. Nitrates.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. La décomposition thermique génère : Voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

(Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

(Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

(Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

OENOSTERYL® EFFERVESCENT

DL50 orale rat > 2300 mg/kg

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Métabisulfite de potassium - E224 (16731-55-8)		
DL50 orale rat		> 2000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat		> 2000 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée		> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat		> 5.5 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Légèrement irritant pour la peau (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Irritation sévère des yeux
Indications complémentaires	:	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	:	Peut irriter les voies respiratoires.
Métabisulfite de potassium - E224 (16731-55-8)		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)		Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(exposition répétée)		(Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
OENOSTERYL® EFFERVESCENT		
Viscosité, cinématique		Non applicable

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	
Ecologie - général	Nocif pour les organismes aquatiques. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
(chronique)	(Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Métabisulfite de potassium - E224 (16731-55-8)	
CL50 - Poisson [1]	464 – 1000 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	89 mg/l
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	65 mg/l 17h - Bacteria
CE50 72h - Algues [1]	43.8 mg/l
NOEC (chronique)	> 10 mg/l

12/6/2023 (Date de révision) FR (français) 10/15

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Métabisulfite de potassium - E224 (16731-55-8)		
NOEC chronique poisson	≥ 316 mg/l	
NOEC chronique algues	> 10 mg/l Daphnia magna	

12.2. Persistance et dégradabilité

Métabisulfite de potassium - E224 (16731-55-8)		
Persistance et dégradabilité	Minéral. Non biodégradable.	
Demande chimique en oxygène (DCO)	0.14 g O ₂ /g substance	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Métabisulfite de potassium - E224 (16731-55-8)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	≈ -4	
Potentiel de bioaccumulation	Il ne se produit aucune bioaccumulation significative.	

12.4. Mobilité dans le sol

Métabisulfite de potassium - E224 (16731-55-8)	
Indications complémentaires	Non volatil

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

produit/emballage

Autres effets néfastes : Aucun autre effet connu, Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Recommandations pour l'élimination des eaux usées Recommandations pour le traitement du

- : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
- : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
- : Vider les résidus de l'emballage. Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

 N° ONU (ADR)
 : Non réglementé

 N° ONU (IMDG)
 : Non réglementé

 N° ONU (IATA)
 : Non réglementé

 N° ONU (ADN)
 : Non réglementé

 N° ONU (RID)
 : Non réglementé

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non réglementé

12/6/2023 (Date de révision) FR (français) 11/15

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Désignation officielle de transport (IMDG) : Non réglementé
Désignation officielle de transport (IATA) : Non réglementé
Désignation officielle de transport (ADN) : Non réglementé
Désignation officielle de transport (RID) : Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non réglementé

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non réglementé
Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé
Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé
Groupe d'emballage (ADN) : Non réglementé
Groupe d'emballage (RID) : Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

15.1.2. Directives nationales

France	
Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 66	Rhinites et asthmes professionnels

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Danemark

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:

Métabisulfite de potassium - E224

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Révision - Voir : *.

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
1.1	UFI	Ajouté	
1.1	UFI	Ajouté	
4.1	Premiers soins général	Modifié	
4.1	Premiers soins après inhalation	Modifié	
4.1	Premiers soins après contact avec la peau	Modifié	
4.1	Premiers soins après contact oculaire	Modifié	

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Autres informations Modifie A Mesures générales Ajoute A Modifié Procédures d'urgence Modifié Précautions pour la protection de l'environnement A Modifié Autres informations Ajouté Chaleur et sources d'ignition Ajouté Chaleur et sources d'ignition Ajouté Conditions de stockage Modifié Conditions de stockage Modifié Autres incompatibles Modifié Contrôles techniques appropriés Modifié Contrôles techniques appropriés Modifié Protection de la peau et du corps Modifié Protection de protection - selection du matériau Modifié Protection respiratoire Modifié Autres incompatibles Modifié Alouté Alouté Alouté Alouté Alouté Alouté	Indications de changement			
4.2 Symptômes/effets après ingestion Ajouré 4.2 Symptômes/effets après contact avec la peau Ajouré 5.1 Moyens d'extinction appropriés Modifié 5.2 Durger d'incendie Ajouré 5.2 Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie Ajouré 5.2 Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie Ajouré 5.3 Instructions de lute contre l'incendie Ajouré 5.3 Autres informations Modifié Ajouré 6.1 Mesures générales Ajouré Modifié Ajouré 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Modifié Prenvironnement Modifié Prenvironnement Modifié Prenvironnement Modifié Prenvironnement Modifié Prenvironnement Modifié Prenvironnement Modifié Modifié Modifié Prenvironnement Modifié Modifi	Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
4.2 Symptómes/effets après contact avec la peau Ajouté 5.1 Moyens d'extinction appropriés Modifié 5.2 Danger d'incendie 5.2 Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie 5.2 Danger d'explosion Ajouté 5.3 Instructions de lutte contre l'incendie Ajouté 5.3 Autres informations Modifié 6.1 Mesures générales Ajouté 6.1 Proédures d'urgence Modifié 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Procédures d'urgence Modifié 6.3 Autres informations Modifié 6.3 Autres informations Modifié 6.3 Autres incompatibles Modifié 7.1 Mesures d'hygiène Modifié 7.2 Chaleur et sources d'ignition Ajouté 7.2 Confidions de stockage Modifié 7.2 Produits incompatibles Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 8.2 Protection de sains Modifié 8.2 Protection de sains Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 8.2 Protection de mains Modifié 8.3 Modifié 8.4 Protection de mains Modifié 8.5 Modifié 8.6 Protection de mains Modifié 8.7 Modifié 8.8 Modifié 8.9 Protection de mains Modifié 8.0 Modifié 8.1 Matières incompatibles Modifié 8.2 Protection de mains Modifié 8.3 Modifié 8.4 Modifié 8.5 Modifié 8.6 Modifié 8.7 Modifié 8.8 Modifié 8.9 Protection respiratoire Modifié 8.0 Modifié 8.1 Matières incompatibles Modifié 9.	4.1	Premiers soins après ingestion	Modifié	
5.1 Moyens d'extinction appropriés Modifié 5.2 Danger d'incendie Ajouté 5.2 Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie Ajouté 5.3 Danger d'explosion Ajouté 5.3 Instructions de lutte contre l'incendie Ajouté 5.3 Autres informations Modifié 6.1 Mesures générales Ajouté 6.1 Procédures d'urgence Modifié 6.2 Précutions pour la protection de Frévironnement Frévironnement Précutions pour la protection de Frévironnement Modifié 6.3 Autres informations Modifié 6.3 Autres informations Modifié 6.4 Procédés de nettoyage Modifié 6.5 Autres informations Modifié 6.7 Précutions à prendre pour une manipulation sans danger 7.1 Mesures d'hygiène Modifié 7.2 Chaleur et sources d'ignition Ajouté 7.2 Conditions de stockage Modifié 7.2 Conditions de stockage Modifié 7.2 Produits incompatibles Modifié 7.2 Matières incompatibles Modifié 7.2 Motières incompatibles Modifié 7.3 Modifié Modifié 7.4 Protection de la peau et du corps Modifié 7.5 Motières incompatibles Modifié 7.6 Protection de la peau et du corps Modifié 7.0 Protection de la peau et du corps Modifié 7.0 Motière techniques appropriés Modifié 7.0 Motière techniques appropriés Modifié 7.0 Protection de la peau et du corps Modifié 7.0 Motière techniques appropriés Modifié 7.0 Protection de la peau et du corps Modifié 7.0 Motière incompatibles Modifié Modifié	4.2	Symptômes/effets après ingestion	Ajouté	
5.2 Danger d'incendie Ajouté 5.2 Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie 5.2 Danger d'incendie 5.2 Danger d'incendie 5.3 Danger d'incendie 5.3 Autres informations Modifié 6.1 Mesures générales Ajouté 6.1 Procédures d'urgence Modifié 6.1 Précautions pour la protection de l'environnement Prévautions peut la protection de l'environnement Prévautions peut la protection de l'environnement Modifié 6.3 Procédés de nettoyage Modifié 6.3 Autres informations Modifié 6.4 Prévautions à prendre pour une manipulation avans danger van de l'environnement Modifié 6.5 Autres informations Modifié 6.5 Autres informations Modifié 6.6 Prévautions à prendre pour une Manipulation Modifié 6. Autres informations Modifié 6. Chaleur et sources d'ignition Ajouté 6. Modifié 6. Conditions de stockage Modifié 6. Modifié 6. Protection de la peau et du corps Modifié 6. Protection de la peau et du corps Modifié 6. Protection de la peau et du corps Modifié 6. Protection de la peau et du corps Modifié 6. Protection de mains Modifié 6. Modifié 6. Protection se mains Modifié 6. Modifié 6. Modifié 6. Modifié Modifié 6. Produits de protection - sélection du matériau Modifié 6. Modifié Modifié 6. Modifié Modifié 6. Modifié Modifié 6. Modifié Modifié Modifié 6. Modifié Modifié Modifié 6. Modifié Modifi	4.2	Symptômes/effets après contact avec la peau	Ajouté	
Froduits de décomposition dangereux en cas d'incendie d'incendie Ajouté 5.2 Danger d'explosion Ajouté 7.3 Instructions de lutte contre l'incendie 7.5 Ajouté 7.5 Autres informations Modifié 7.5 Modif	5.1	Moyens d'extinction appropriés	Modifié	
d'incendie 2.2 Danger d'explosion 3.3 Instructions de lutte contre l'incendie 3.4 Autres informations 3.5 Autres informations 3.6 Mesures générales 3.7 Procédutes pour la protection de l'environnement 4.6 Procédutes pour la protection de l'environnement 5.3 Procédés de nettoyage 5.3 Autres informations 5.4 Modifié 6.5 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger 7.1 Mesures d'hygiène 7.2 Conditions de stockage 7.2 Modifié 7.2 Conditions de stockage 7.3 Modifié 7.4 Modifié 7.5 Modifié 7.5 Modifié 8.2 Contrôles techniques appropriés 8.4 Modifié 8.5 Protection de la peau et du corps 8.6 Modifié 8.7 Protection de peau et du corps 8.8 Modifié 8.9 Protection des mains 8.0 Vétements de protection - sélection du matériau 8.0 Modifié 8.1 Protection respiratoire 8.2 Modifié Modifié 8.3 Modifié 8.4 Protection des mains 8.5 Modifié 8.6 Protection respiratoire 8.7 Modifié 8.8 Protection es passibles 8.9 Modifié 8.1 Modifié 8.1 Modifié 8.2 Protection des mains 8.4 Modifié 8.5 Modifié 8.6 Protection respiratoire 8.7 Modifié 8.8 Modifié 8.9 Protection respiratoire 8.0 Modifié 8.1 Modifié 8.1 Modifié 8.2 Modifié 8.3 Matières incompatibles 8.4 Modifié 8.5 Matières incompatibles 8.6 Modifié 8.7 Modifié 8.8 Modifié 8.9 Protection respiratoire 8.0 Modifié 8.1 Modifié 8.2 Modifié 8.3 Modifié 8.4 Modifié 8.5 Matières incompatibles 8.6 Modifié 8.7 Modifié 8.8 Modifié 8.9 Frotection capariatoire ou cutanée - remarque 8.4 Jouté 8.5 Modifié 8.1 Sensibilisation respiratoire ou cutanée - remarque 8.4 Jouté 8.5 Modifié 8.6 Raison, quand non classé 8.4 Jouté 8.5 Modifié 8.6 Sensibilisation respiratoire ou cutanée - remarque 8.4 Jouté 8.5 Modifié 8.7 Modifié 8.8 Modifié 8.9 M	5.2	Danger d'incendie	Ajouté	
1. Instructions de lutte contre l'incendie Ajouté 1. Autres informations Modifié 1. Mesures générales Ajouté 1. Mesures générales Ajouté 1. Procédures d'urgence Modifié 1. Procédures d'urgence Modifié 1. Précautions pour la protection de l'environnement 1. Précautions pour la protection de l'environnement 1. Modifié 1. Précautions à prendre pour une manipulation Modifié 1. Mesures d'hygiène Modifié 1. Mesures d'hygiène Modifié 1. Mesures d'hygiène Modifié 1. Canditions de stockage Modifié 1. Canditions de stockage Modifié 1. Matières incompatibles Modifié 1. Matières incompatibles Modifié 1. Modifié 1. Protection de la peau et du corps Modifié 1. Protection de la peau et du corps Modifié 1. Protection de la peau et du corps Modifié 1. Protection de protection du matériau Modifié 1. Protection respiratoire Modifié 1. Modifié Modifié 1. Raison, quand non classé Modifié 1. Raison, quand non classé Ajouté 1. Raison, quand non classé Ajouté 1. Raison, quand non classé Ajouté 1. Geologie - général Ajouté 1. Ajouté 1. Cologie - général Ajouté 1. Ajouté 1. Ajouté 1. La Calladition de la cologie - général Ajouté 1. Aj	5.2		Modifié	
Autres informations Modifié Alouté Al	5.2	Danger d'explosion	Ajouté	
6.1 Mesures générales Ajouté 6.1 Procédures d'urgence Modifié 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Modifié 6.3 Procédés de nettoyage Modifié 6.3 Autres informations Modifié 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Modifié 7.1 Mesures d'hygiène Modifié 7.2 Chaleur et sources d'ignition Ajouté 7.2 Conditions de stockage Modifié 7.2 Produits incompatibles Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 8.2 Protection des mains Modifié 8.2 Protection des mains Modifié 8.2 Protection respiratoire Modifié 9.5 Matières incompatibles Modif	5.3	Instructions de lutte contre l'incendie	Ajouté	
6.1 Procédures d'urgence Modifié 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement 6.3 Procédés de nettoyage Modifié 6.3 Autres informations Modifié 6.3 Mesures d'hygiène Modifié 7.1 Mesures d'hygiène Modifié 7.2 Chaleur et sources d'ignition Ajouté 7.2 Conditions de stockage Modifié 7.2 Produits incompatibles Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 8.2 Protection des mains Modifié 8.2 Protection de mains Modifié 8.2 Protection de mains Modifié 8.2 Protection de mains Modifié 8.2 Vétements de protection - selection du matériau Modifié 8.2 Protection respiratoire Modifié 8.2 Protection respiratoire Modifié 8.3 Modifié 8.4 Nodifié 8.5 Modifié 8.6 Protection de mains Modifié 8.7 Modifié 8.8 Modifié 8.9 Protection respiratoire Modifié 8.0 Modifié 8.1 Nodifié 8.2 Protection de mains Modifié 8.3 Modifié 8.4 Nodifié 8.5 Modifié 8.6 Produits de décomposition dangereuse Modifié 8.7 Modifié 8.8 Modifié 8.9 Protection respiratoire Modifié 8.0 Modifié 8.1 Autières incompatibles Modifié 8.1 Modifié 8.2 Respiratoire Modifié 8.3 Modifié 8.4 Nodifié 8.5 Modifié 8.6 Produits de décomposition dangereux Modifié 8.7 Modifié 8.8 Ajouté 8.9 Produits de décomposition dangereux Modifié 8.0 Respiratoire ou cutanée - remarque Ajouté 8.1 Ajouté 8.2 Raison, quand non classé Ajouté 8.3 Ajouté 8.4 Noutée Bason, quand non classé Ajouté 8.5 Ajouté	5.3	Autres informations	Modifié	
Précautions pour la protection de l'environnement Modifié 6.3 Procédés de nettoyage Modifié 6.3 Autres informations Modifié 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger 7.1 Mesures d'hygiène Modifié 7.2 Chaleur et sources d'ignition Ajouté 7.2 Conditions de stockage Modifié 7.2 Conditions de stockage Modifié 7.2 Produits incompatibles Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 8.2 Protection des mains Modifié 8.2 Protection des mains Modifié 8.2 Protection des mains Modifié 8.2 Protection respiratoire Modifié 8.2 Protection respiratoire Modifié 8.2 Protection respiratoire Modifié 8.3 Protection respiratoire Modifié 8.4 Protection respiratoire Modifié 8.5 Matières incompatibles Modifié 8.6 Protection respiratoire Modifié 8.7 Modifié 8.8 Modifié Modifié 8.9 Protection respiratoire Modifié 8.1 Modifié Modifié 8.1 Protection respiratoire Modifié 8.2 Protection respiratoire Modifié 8.3 Modifié Modifié 8.4 Protection respiratoire Modifié 8.5 Modifié Modifié 8.6 Produits de décomposition dangereuxe Modifié 8.7 Modifié Modifié 8.8 Modifié Modifié 8.9 Produits de décomposition dangereux Modifié 8.1 Raison, quand non classé Ajouté 8.1 Raison, quand non classé Ajouté 8.1 Ajouté 8.2 Raison, quand non classé Ajouté 8.3 Ajouté 8.4 Ajouté 8.5 Raison, quand non classé Ajouté 8.5 Raison, quand non classé Ajouté 8.6 Ajouté 8.7 Ajouté	6.1	Mesures générales	Ajouté	
Penvironnement Modifié	6.1	Procédures d'urgence	Modifié	
Autres informations Modifié 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger 7.1 Mesures d'hygiène Modifié 7.2 Chaleur et sources d'ignition Ajouté 7.2 Conditions de stockage Modifié 7.2 Produits incompatibles Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 8.2 Protection des mains Modifié 8.2 Protection des mains Modifié 8.2 Vêtements de protection - sélection du matériau Modifié 8.2 Protection respiratoire Modifié 8.1 Matières incompatibles Modifié 8.2 Mêtières incompatibles Modifié 8.3 Modifié 8.4 Protection des mains Modifié 8.5 Modifié 8.6 Modifié 8.7 Modifié 8.8 Modifié 8.9 Protection des mains Modifié 8.0 Métières incompatibles Modifié 8.1 Modifié 8.2 Modifié 8.3 Protection respiratoire Modifié 8.4 Modifié 8.5 Modifié 8.6 Produits de décomposition dangereuse Modifié 8.7 Modifié 8.8 Modifié 8.9 Protection respiratoire Modifié 8.1 Modifié 8.1 Modifié 8.2 Protection respiratoire Modifié 8.3 Modifié 8.4 Modifié 8.5 Modifié 8.6 Modifié 8.7 Modifié 8.8 Modifié 8.9 Modifié 8.0 Modifié 8.0 Modifié 8.0 Modifié 8.1 Raison, quand non classé Ajouté 8.1 Raison, quand non classé Ajouté 8.1 Raison, quand non classé Ajouté 8.2 Raison, quand non classé Ajouté 8.3 Modifié 8.4 Ajouté 8.5 Raison, quand non classé Ajouté 8.5 Raison, quand non classé Ajouté 8.6 Raison, quand non classé Ajouté	6.2		Modifié	
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger 7.1 Mesures d'hygiène Modifié 7.2 Chaleur et sources d'ignition Ajouté 7.2 Conditions de stockage Modifié 7.2 Produits incompatibles Modifié 8.2 Contrôles techniques appropriés Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 8.2 Protection des mains Modifié 8.2 Protection des mains Modifié 8.2 Protection respiratoire Modifié 8.1 Modifié 8.2 Mêtières incompatibles Modifié 8.2 Mêtières incompatibles Modifié 8.3 Modifié 8.4 Nétières incompatibles Modifié 8.5 Modifié 8.6 Protection respiratoire Modifié 8.7 Modifié 8.8 Modifié 8.9 Protection respiratoire Modifié 8.1 Modifié 8.2 Modifié 8.3 Protection respiratoire Modifié 8.4 Modifié 8.5 Matières incompatibles Modifié 8.6 Modifié 8.7 Modifié 8.8 Modifié 8.9 Protection respiratoire Modifié 8.1 Modifié 8.1 Modifié 8.2 Modifié 8.3 Modifié 8.4 Modifié 8.5 Modifié 8.6 Produits de décomposition dangereux Modifié 8.7 Modifié 8.8 Modifié 8.9 Modifié 8.9 Modifié 8.0 Modifié 8.0 Produits de décomposition dangereux Modifié 8.1 Raison, quand non classé Ajouté 8.1 Raison, quand non classé Ajouté 8.1 Raison, quand non classé Ajouté 8.1 Ajouté Ajouté	6.3	Procédés de nettoyage	Modifié	
sans danger 7.1 Mesures d'hygiène Modifié 7.2 Chaleur et sources d'ignition Ajouté 7.2 Conditions de stockage Modifié 7.2 Produits incompatibles Modifié 7.2 Matières incompatibles Modifié 8.2 Contrôles techniques appropriés Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 8.2 Protection des mains Modifié 8.2 Protection des mains Modifié 8.2 Protection des mains Modifié 8.2 Protection respiratoire Modifié 8.1 Modifié 8.2 Métements de protection - sélection du matériau Modifié 8.3 Modifié 8.4 Protection respiratoire Modifié 8.5 Modifié 8.6 Protection respiratoire Modifié 8.7 Modifié 8.8 Modifié 8.9 Protection dangereuses Modifié 8.1 Modifié 8.1 Modifié 8.2 Protection respiratoire Modifié 8.3 Modifié 8.4 Modifié 8.5 Matières incompatibles Modifié 8.6 Produits de décomposition dangereux Modifié 8.7 Modifié 8.8 Modifié 8.9 Modifié 8.9 Modifié 8.0 Raison, quand non classé Ajouté 8.1 Raison, quand non classé Ajouté 8.1 Raison, quand non classé Ajouté 8.1 Raison, quand non classé Ajouté 8.2 Raison, quand non classé Ajouté 8.3 Modifié 8.4 Modifié Modifié 8.5 Raison, quand non classé Ajouté 8.5 Raison, quand non classé Ajouté 8.6 Raison, quand non classé Ajouté 8.7 Modifié Modifié	6.3	Autres informations	Modifié	
7.2 Conditions de stockage Modifié 7.2 Produits incompatibles Modifié 8.2 Contrôles techniques appropriés Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 8.2 Protection des mains Modifié 8.2 Vêtements de protection - sélection du matériau Modifié 8.2 Vêtements de protection dangereuses Modifié 8.1 Protection respiratoire Modifié 8.2 Protection respiratoire Modifié 8.3 Possibilité de réactions dangereuses Modifié 8.4 Matières incompatibles Modifié 8.5 Matières incompatibles Modifié 8.6 Produits de décomposition dangereux Modifié 8.7 Modifié Modifié 8.8 Modifié Modifié 8.9 Modifié Modifié 8.0 Matières incompatibles Modifié 8.0 Modifié Modifié 8.1 Raison, quand non classé Ajouté 8.1 Raison, quand non classé Ajouté 8.2 Raison, quand non classé Ajouté 8.3 Modifié	7.1		Modifié	
7.2 Conditions de stockage Modifié 7.2 Produits incompatibles Modifié 7.2 Matières incompatibles Modifié 8.2 Contrôles techniques appropriés Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 8.2 Protection des mains Modifié 8.2 Vêtements de protection - sélection du matériau Modifié 8.2 Protection respiratoire Modifié 8.2 Protection respiratoire Modifié 8.1 Matières incompatibles Modifié 8.2 Protection de mains Modifié 8.3 Possibilité de réactions dangereuses Modifié 8.4 Modifié 8.5 Matières incompatibles Modifié 8.6 Modifié 8.7 Modifié 8.8 Modifié 8.9 Modifié 8.0 Matières incompatibles Modifié 8.0 Modifié 8.0 Produits de décomposition dangereux Modifié 8.0 Produits de décomposition dangereux Modifié 8.1 Raison, quand non classé Ajouté 8.1 Sensibilisation respiratoire ou cutanée - remarque Ajouté 8.2 Raison, quand non classé Ajouté 8.3 Modifié	7.1	Mesures d'hygiène	Modifié	
7.2 Produits incompatibles Modifié 7.2 Matières incompatibles Modifié 8.2 Contrôles techniques appropriés Modifié 8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 8.2 Protection des mains Modifié 8.2 Vétements de protection - sélection du matériau Modifié 8.2 Protection respiratoire Modifié 8.2 Protection respiratoire Modifié 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Modifié 10.5 Matières incompatibles Modifié 10.5 Matières incompatibles Modifié 10.6 Produits de décomposition dangereux Modifié 11.1 Raison, quand non classé Ajouté 12. Roise	7.2	Chaleur et sources d'ignition	Ajouté	
Matières incompatibles Modifié Contrôles techniques appropriés Modifié Protection de la peau et du corps Modifié Vétements de protection - sélection du matériau Vétements de protection - sélection du matériau Modifié Protection respiratoire Modifié Prossibilité de réactions dangereuses Modifié Modifié Modifié Modifié Modifié Modifié Modifié Protection respiratoire Modifié Modifié Modifié Modifié Modifié Modifié Modifié Modifié Sensibilisation respiratoire ou cutanée - remarque Ajouté Raison, quand non classé Ajouté Le Raison, quand non classé Ajouté Ajouté Le Rologie - général Ajouté	7.2	Conditions de stockage	Modifié	
8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 8.2 Protection de smains Modifié 8.2 Vêtements de protection - sélection du matériau Modifié 8.2 Protection respiratoire Modifié 8.2 Protection respiratoire Modifié 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Modifié 10.5 Matières incompatibles Modifié 10.5 Matières incompatibles Modifié 10.6 Produits de décomposition dangereux Modifié 11.1 Raison, quand non classé Ajouté 12. Raison, quand non classé Ajouté	7.2	Produits incompatibles	Modifié	
8.2 Protection de la peau et du corps Modifié 8.2 Protection des mains Modifié 8.2 Vêtements de protection - sélection du matériau Modifié 8.2 Protection respiratoire Modifié 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Modifié 10.5 Matières incompatibles Modifié 10.5 Matières incompatibles Modifié 10.6 Produits de décomposition dangereux Modifié 11.1 Raison, quand non classé Ajouté 11.1 Sensibilisation respiratoire ou cutanée - remarque Ajouté 12. Raison, quand non classé Ajouté 12. Cologie - général Ajouté	7.2	Matières incompatibles	Modifié	
8.2 Vêtements de protection - sélection du matériau Modifié 8.2 Protection respiratoire Modifié 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Modifié 10.5 Matières incompatibles Modifié 10.6 Produits de décomposition dangereux Modifié 11.1 Raison, quand non classé Ajouté 12. Raison, quand non classé Ajouté 13. Ajouté	8.2	Contrôles techniques appropriés	Modifié	
8.2 Vêtements de protection - sélection du matériau Modifié 8.2 Protection respiratoire Modifié 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Modifié 10.5 Matières incompatibles Modifié 10.5 Matières incompatibles Modifié 10.6 Produits de décomposition dangereux Modifié 11.1 Raison, quand non classé Ajouté 12. Raison, quand non classé Ajouté 12.1 Ecologie - général Ajouté	8.2	Protection de la peau et du corps	Modifié	
8.2 Protection respiratoire Modifié 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Modifié 10.5 Matières incompatibles Modifié 10.6 Produits de décomposition dangereux Modifié 11.1 Raison, quand non classé Ajouté 12. Raison, quand non classé Ajouté 13. Becologie - général Ajouté	8.2	Protection des mains	Modifié	
10.3 Possibilité de réactions dangereuses Modifié 10.5 Matières incompatibles Modifié 10.6 Produits de décomposition dangereux Modifié 11.1 Raison, quand non classé Ajouté 12. Raison, quand non classé Ajouté 12.1 Ecologie - général Ajouté	8.2	Vêtements de protection - sélection du matériau	Modifié	
10.5 Matières incompatibles Modifié 10.6 Produits de décomposition dangereux Modifié 11.1 Raison, quand non classé Ajouté 11.1 Sensibilisation respiratoire ou cutanée - remarque Ajouté 12. Raison, quand non classé Ajouté 12.1 Ecologie - général Ajouté	8.2	Protection respiratoire	Modifié	
10.5 Matières incompatibles Modifié 10.6 Produits de décomposition dangereux Modifié 11.1 Raison, quand non classé Ajouté 11.1 Sensibilisation respiratoire ou cutanée - remarque Ajouté 12. Raison, quand non classé Ajouté 12.1 Ecologie - général Ajouté	10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Modifié	
10.6 Produits de décomposition dangereux Modifié 11.1 Raison, quand non classé Ajouté 11.1 Sensibilisation respiratoire ou cutanée - remarque Ajouté 12. Raison, quand non classé Ajouté 12.1 Ecologie - général Ajouté	10.5	Matières incompatibles	Modifié	
11.1 Raison, quand non classé Ajouté 11.1 Sensibilisation respiratoire ou cutanée - remarque Ajouté 12. Raison, quand non classé Ajouté 12.1 Ecologie - général Ajouté	10.5	Matières incompatibles	Modifié	
11.1 Sensibilisation respiratoire ou cutanée - remarque Ajouté 12. Raison, quand non classé Ajouté 12.1 Ecologie - général Ajouté	10.6	Produits de décomposition dangereux	Modifié	
12. Raison, quand non classé Ajouté 12.1 Ecologie - général Ajouté	11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
12.1 Ecologie - général Ajouté	11.1	Sensibilisation respiratoire ou cutanée - remarque	Ajouté	
	12.	Raison, quand non classé	Ajouté	
12.6 Autres effets néfastes Ajouté	12.1	Ecologie - général	Ajouté	
	12.6	Autres effets néfastes	Ajouté	

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Modifié	

Texte intégral des phrases H et EUH:		
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	
H318	Provoque de graves lésions des yeux.	
H335	Peut irriter les voies respiratoires.	
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires	

Modèle_FDS_LAF

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.